



**Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du
7 février 2022**

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 17 janvier 2022
2. Communications du bureau du Conseil municipal
3. Communications du Conseil administratif
 - 3.1. Communications
 - 3.2. Réponses aux suspens du Conseil municipal
4. Rapports des Commissions et des délégués
 - 4.1. Rapport de la séance de « Toutes commissions réunies » du 1^{er} février 2022
5. Projets de délibérations : néant
6. Propositions du Conseil administratif
7. Route des Nations et grands travaux
8. Motions : néant
9. Résolutions : néant
10. Questions des Conseillers municipaux
11. Propositions des Conseillers municipaux
12. Communications et divers
 - 12.1. Nomination d'une ou d'un délégué(e) auprès de l'association du FCGS, suite à la démission de M. Baechler
 - 12.2. Agenda
 - 12.3. Autres communications / Remarques

Sont présents :

Mmes et MM. Pascale ANDRIS BEAUBRUN (VERTS) – Claude BAECHLER, Secrétaire (GAG) – Gérard BISE (VERTS) – Saïd BOUCHAREB (UDC) – Francisco BRADLEY (VERTS) – Alessia CAVALIERI (PDC) – Raymond CHABRY (PLR) – Celtia CONCHA (VERTS) – Jean-Claude CUDRE (PLR) – Carla EDELENBOS (SOC) – Cruz Melchor EYA NCHAMA (SOC) – Peta GIROD, Vice-présidente (PDC) – Patrick HULLIGER (UDC) – Francine MAMIN-TISSOT (PDC) – Eliane MICHAUD ANSERMET, Présidente (UDC) – Claudine PERROTIN DURET (PLR) – Eric PORTIER (GAG) – Antonio PRIETO (VERTS) – Carla RUTA (SOC) – Yann SIMETH (SOC) – Carlos SINTADO (VERTS) – Matthieu STEINER (PLR) – Valérie TISSOT-BUCHOUX (PLR) – Damian VEIGA LÖFFEL (VERTS) – Valérie VONLANTHEN (VERTS)

Assistent à la séance :

M. Michel POMATTO, Maire
M. Laurent JIMAJA, Conseiller administratif
Mme Laura ANDRES, Procès-verbaliste

Sont excusés :

Mme Sandra PORTIER, Conseillère administrative
Mme Angelica PRUNCU CUTILE (VERTS)
M. Christophe WAGNER (GAG)

La Présidente ouvre la séance publique à 20h13.

Elle propose l'ajout de deux résolutions à l'ordre du jour, « PDCom et sa stratégie d'évolution des zones 5 (villa), demander un délai supplémentaire ? » et « PDCom et la maîtrise par la commune de la stratégie de densification en zone 5 ».

Cet ajout est accepté à l'unanimité des membres présents.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 17 janvier 2022

Les modifications suivantes sont apportées :

P. 1277 : « M. EYA NCHAMA propose le renvoi de cette lettre au groupe de travail « Plan directeur communal ». Cette proposition est soutenue par Mme **MAMIN-TISSOT-BUCHOUX** et M. PORTIER. »

P. 1280 (sous-titre) : « Tram **Nations-Grand-Saconnex** ~~Grand-Saconnex-Nations~~ »

P. 1281, §7 : « M. JIMAJA (...) répète avoir déjà répondu non **aux associations de quartier** car malgré les efforts de l'administration, il y a eu des blocages à cause de la pandémie. »

Mme MAMIN-TISSOT est un peu perplexe quant à la dénomination du « terminus Nations » à la page 1280. Elle ne trouve pas cela très compréhensible.

M. JIMAJA souligne le fait qu'il y a des terminus à chaque bout de la ligne.

Mme MAMIN-TISSOT demande si c'est donc dans le sens descendant que le terminus pose problème. M. JIMAJA répond que c'est en montant. La pente n'est pas aux normes fédérales, raison pour laquelle de nouvelles études sont en cours.

Mme MAMIN-TISSOT argue que si l'on parle du terminus Nations, on n'imagine pas qu'il continue plus loin, donc la pente ne fait pas de sens.

M. JIMAJA souligne que le tram va bien dans les deux sens, c'est-à-dire des Nations au Grand-Saconnex et du Grand-Saconnex aux Nations.

M. BISE ajoute qu'actuellement le nom de l'arrêt est bien le terminus des Nations, il n'y a pas de raison de corriger selon lui.

Le procès-verbal est approuvé par 20 oui, 0 non et 4 abstentions.

2. Communications du bureau du Conseil municipal

Représentations :

- Match des Lions

Courriers :

M. BAECHLER donne lecture du courrier de Mme Schaeffert-Rosset (*annexe 1*).

M. PORTIER précise que l'endroit en question est près de la pizzeria.

La Présidente a discuté avec Mme PORTIER au sujet de ce courrier et des autres troubles récents – des coups de couteau la semaine passée et il y a 3 semaines, ainsi qu'une intervention de police récente. Elles sont arrivées à la conclusion qu'il faut agir au niveau de la commission Prévention, sécurité et organiser une séance rapidement.

M. POMATTO confirme qu'il y a eu une bagarre la semaine dernière – sans coups de couteau toutefois – ainsi que vendredi de la semaine précédente. Un travail est en cours entre la police cantonale et la brigade des mineurs notamment. Il note que ce sont des jeunes du quartier de la Servette qui sont montés au Grand-Saconnex pour faire une bagarre à coup de barres. La situation a été prise en main, et comme cela touche également les aspects sociaux, il y a eu des entretiens entre la brigade des mineurs, la police, et les travailleurs sociaux. Il était personnellement sur le terrain vendredi dernier jusqu'à minuit.

M. BAECHLER constate que malgré tous les moyens que l'on met à disposition, c'est-à-dire les APM, la brigade des mineurs, les consultants, les correspondants de nuit, les TSHM, nous arrivons quand même à une situation préoccupante et peu conforme à ce que les citoyens espèrent en termes de calme et de paix dans notre région. Il pose les questions suivantes : est-ce qu'on fait faux ? comment peut-on faire mieux ? comment articuler les moyens à disposition différemment afin de répondre à ce besoin de bien-être et de sécurité des citoyens du Pommier ? Il aimerait que les commissions puissent étudier cela avec les Conseillers administratifs responsables de celles-ci pour revenir avec des propositions.

Mme CAVALIERI demande si ces débordements sont causés par des jeunes du Pommier ou par des personnes venues de l'extérieur. Elle pense que cela peut être une piste pour résoudre la situation.

M. EYA NCHAMA rappelle que toutes les communes constatent des problèmes aux terminus des bus et tram. Les personnes viennent d'une autre région par les transports publics jusqu'au terminus, causent des problèmes avant de repartir.

Mme PERROTIN DURET propose que la commission de Cohésion sociale se joigne à la commission Prévention, sécurité pour traiter cette question car cela la concerne également.

M. POMATTO confirme que les bandes de jeunes évoluent par bandes venant des Avanchets, de Meyrin, des Pâquis, de la Servette, etc. et que certaines zones les attirent plus que d'autres, par exemple les terrains de jeux comme à Versoix et à la Servette. A travers les structures de la FASE il y a un travail des professionnels pour échanger d'une zone à l'autre, ce qui permet un suivi, et une cellule de crise intercommunale s'ajoute au dispositif, accompagné par les APM, la brigade des mineurs et la police cantonale. Les personnes les plus aptes à trouver des solutions sont avant tout les professionnels, ce qui n'empêche effectivement pas d'en discuter en commission de Cohésion sociale, qui peut aborder les questions depuis un autre angle et créer une complémentarité. Depuis le premier courrier il y a eu un été particulièrement calme, de même que la période d'Halloween qui n'a pas connu les mêmes troubles que les années précédentes, cependant nous connaissons récemment une nouvelle « explosion ». Il n'est pas évident de gérer cela sur le long terme, d'autant plus que les « générations » de jeunes changent.

Mme GIROD appuie la proposition de Mme PERROTIN DURET pour une séance conjointe. Elle a toujours estimé que si la Sécurité représentait le père, la Cohésion sociale est un peu la mère. En travaillant ensemble comme elle le propose depuis deux ans, on pourra peut-être trouver une solution. Elle rappelle que cela fait plus de dix ans que l'on parle de sentiment d'insécurité au Pommier, et aujourd'hui il ne s'agit pas seulement d'un sentiment mais d'une vraie insécurité pour les habitants du quartier. Par rapport à la remarque de M. POMATTO sur les professionnels, elle aimerait attirer son attention sur les personnes semi-professionnelles, comme les correspondants de nuit, qui ont un meilleur rapport avec les jeunes que la brigade des mineurs, les APM ou les TSHM. Il faut également penser aux personnes non professionnelles ou semi-professionnelles pour résoudre la situation.

M. BAECHLER revient sur les propos de M. EYA NCHAMA. Il est surpris de sa remarque sur les terminus de bus, car aux Charmilles, à la Servette ou ailleurs il n'y a pas forcément un terminus. Il est également inquiet par rapport au lien entre les violences et les terrains de jeux, et il estime qu'il faut remettre l'église au milieu du village et défier les dispositifs en place s'ils ne fonctionnent pas. Il appelle le CA à se remettre à l'ouvrage et à réactiver les commissions, et tous autres moyens possibles, tels que les connections aux autres communes, afin que la paix revienne au Grand-Saconnex.

La Présidente demande au magistrat s'il souhaite que la commission de Cohésion sociale ait lieu conjointement à la commission de Prévention, sécurité pour traiter le courrier.

M. POMATTO pense que le courrier parle essentiellement de sécurité, et pour les autres points, s'il ne va pas personnellement prendre la séance de sécurité en main, cela n'empêche la possibilité de faire une séance conjointe entre les deux commissions.

Le courrier est donc renvoyé en commission Prévention, sécurité.

Mme GIROD donne lecture de la lettre de M. et Mme Landry (*annexe 2*).

M. JIMAJA affirme qu'un accusé de réception a été envoyé aux Landry en réponse du courrier, en attendant de faire une réponse complète. M. Landry, qui est présent dans la salle, le confirme.

La Présidente propose d'attendre la réponse définitive du CA avant de donner suite au courrier. M. PORTIER est d'accord, et au pire il est toujours possible ensuite de transmettre le courrier à une commission.

M. JIMAJA pense qu'il est tout à fait possible de transmettre le courrier dès maintenant à la commission Aménagement du territoire, mobilité.

La Présidente pensait plutôt envoyer le courrier à la commission Prévention, sécurité.

Vote pour renvoyer le courrier en commission Prévention, sécurité : 12 oui, 4 non, 8 abstentions.

Le courrier est donc transmis à la commission Prévention, sécurité.

M. BAECHLER lit le courrier de Mme Jobin (*annexe 3*).

La Présidente propose de le renvoyer au groupe de travail « Plan directeur communal » pour traitement. Il n'y a pas d'objection.

Pause de 21 :03 à 21 :17.

3. Communications du Conseil administratif

3.1 Communications

Communications de M. POMATTO

M. POMATTO présente, en l'absence de Mme PORTIER, les deux nouveaux employés communaux, MM. Todeschini et Monod.

Communications de M. JIMAJA

M. JIMAJA annonce que la commune a été sollicitée pour la vente à terme de la parcelle 708 sise sur le Grand-Saconnex à la route de Colovrex 70, pour le prix de CHF 3'950'000.-, mais a décidé de renoncer à son droit de préemption, car les opportunités de développement n'étaient effectivement ni suffisantes ni intéressantes. D'autre part M. JIMAJA rappelle la modification de l'Ordonnance sur la protection contre le rayonnement non ionisant (ORNI) du 17 décembre 2021, relative au dépassement de la valeur limite des antennes 5G par son application. A ce sujet, l'administration a reçu le 4 janvier 2022 un courrier de l'association « 5G Moratoire pour la Suisse » qui demandait à la commune de se joindre à une opposition contre l'augmentation de puissance et la procédure d'annonce sur les antennes 5G. Le 12 janvier 2022, l'ACG a envoyé un message pour attirer l'attention sur le fait qu'une telle démarche est vouée à l'échec. En effet, il n'existe malheureusement aucun moyen juridique de s'opposer au déploiement de la 5G par modification des installations sur des antennes existantes. En ce qui concerne le Conseil administratif, il va

continuer conformément aux choix du Grand-Saconnex à préavis négativement les demandes d'autorisations de construire y relatives, et c'est ce qui va être répondu à l'Association 5G. Toutefois les modifications d'antennes existantes ne sont plus soumises à une demande d'autorisation de construire.

M. POMATTO s'excuse car il doit s'absenter dix minutes.

3.2 Réponses aux suspens du Conseil municipal

La Présidente demande aux Conseillers municipaux s'ils ont des demandes ou des précisions sur les réponses aux questions et propositions, qui ont été transmises *via* CMNet (*annexes 4 et 5*).

M. BAECHLER a deux remarques par rapport aux réponses aux questions du 13 décembre 2021. Concernant sa demande sur les études affinées de pollution sonore et atmosphérique, il trouve la réponse insatisfaisante car uniquement liée au trafic aéroportuaire. Le transit urbain de camions, 2 roues, bruits de démarrage sur différents stops de la commune ne sont pas pris en considération. Il demande donc de spécifier les lieux choisis et quelles mesures y seront faites. Deuxièmement, concernant les informations fausses relayées par la presse comme pour le musée de la BD, la réponse ne lui convient pas car l'article relatait non un projet mais un acquis.

M. JIMAJA répond que si M. BAECHLER a d'autres éléments qui pourraient étayer les réponses, il est libre de les présenter et le CA les prendra volontiers en considération pour apporter des précisions. Les réponses données représentent cependant les connaissances de l'administration en l'état actuel des choses.

4. Rapports des Commissions

4.1 Rapport de la séance de « Toutes commissions réunies » du 1er février 2022

M. BAECHLER donne lecture de son rapport.

La Présidente ouvre la discussion. Il n'y a pas de prise de parole.

5. Délibérations : néant

6. Propositions du Conseil administratif

M. POMATTO rappelle la tenue d'une séance de commission Cohésion sociale le lendemain. Par ailleurs il répète que Mme PORTIER convoquera bientôt la commission Prévention, sécurité pour différents points. Pour faire suite aux propositions de M. PORTIER, une commission Equipements publics sera également organisée pour la question des panneaux solaires sur les bâtiments publics, lorsqu'une date sera choisie. Il faut également confirmer une date pour une commission Culture, sports, loisirs pour faire un bilan des premières années du théâtre le douze dix-huit et de sa programmation, ainsi que la suite que l'on veut lui donner avec la mise en place d'une programmation pour le jeune public. Un deuxième sujet concerne la première phase de travail par le collectif « microsillons », rattaché à la HEAD, par rapport aux cours d'art mis en place au Grand-Saconnex.

M. PORTIER aimerait que la date de commission Equipements publics soit choisie en concertation avec le président de la commission.

M. POMATTO lui assure que cela se fera, et que seules les dates des séances liées aux finances ne sont pas décidées en concertation avec lui.

M. JIMAJA n'a pas de propositions.

7. Route des Nations et grands travaux

Travaux de la route des Nations

M. JIMAJA fait projeter la communication du Canton au sujet du giratoire de la Foretaille (*annexe 6*). Il explique que l'office cantonal du Génie Civil réaménage le carrefour situé au croisement de l'avenue de la Foretaille et de la route de Colovrex en un carrefour à feux, au lieu du giratoire existant. Le chantier se déroulera en trois étapes et feront l'objet d'un article dans le GSI de mars 2022.

M. PORTIER note que ce carrefour vient d'être refait pour CHF 500'000.- et qu'on le détruit déjà. Il demande si la commune a son mot à dire à ce sujet. M. JIMAJA répond que c'est aux mains de l'office cantonal du Génie Civil.

M. PORTIER demande si une commission peut donner son avis.

M. JIMAJA dit que s'il y a des possibilités, elles seront communiquées. Il explique que les travaux commenceront le 4 avril et se poursuivront environ 7 mois, avec une étape de deux semaines environ où la circulation sera alternée de 9h à 16h. La mobilité douce sera maintenue.

JAG

M. JIMAJA indique que les travaux de finition dans les zones chantier du PS (Pont supérieur) du Grand-Saconnex sont en cours. Du point de vue des contraintes de circulation, il reste la mise en œuvre de l'éclairage des voies et de l'éclairage architectural. Ces opérations auront lieu de nuit dans le courant du mois de mars. Il reste également la reprise du revêtement du PS encore non planifié (entre mai et août 2022). Pour le PS de Colovrex définitif, sa mise en service n'a pas pu être finalisée à la fin de l'année 2021 à cause des conditions météorologiques défavorables. Sa mise en service devrait avoir lieu avant Pâques. Dès lors, la dépose du PS provisoire suivra.

Concernant la Trémie Nations, les travaux de la paroi antibruit sont en cours de replanification en lien avec les accès prolongés au chantier des Nations.

8. Motions : néant

9. Résolutions

9.1 Résolution du PDC : « PDCOM et sa stratégie d'évolution des zones 5 (villa), demander un délai supplémentaire ? »

Mme CAVALIERI donne lecture de la résolution.

La Présidente procède au vote de prise en considération. Celle-ci est acceptée par 23 oui, 0 non, 1 abstention. Elle ouvre la discussion.

M. JIMAJA remarque que le retard sur le planning n'est pas dû à un retard du mandataire. Ce planning avait déjà été présenté au groupe de travail « Plan directeur communal » et en Toutes commissions réunies, et il est surpris de voir cette résolution arriver comme si le retard était dû à un ralentissement du travail. S'il y a un ralentissement, cela peut être dû à certaines obstructions par rapport au cahier des charges, et à des remarques parfois désobligeantes. On ne peut pas affirmer aujourd'hui que l'on ignorait que l'on ne serait pas prêts au début du 1^{er} semestre 2023, car cela avait bien été annoncé. Bien sûr on essaiera par tous les moyens de demander aux autorités d'accorder un délai, d'autant plus que la plupart des communes concernées ont du retard – c'est-à-dire celles qui ont une zone 5 plus compliquées. Il note que dès que la population entend parler de zone de densification accrue, cela prête à confusion, et il souligne le fait que cela ne permet pas de construire plusieurs immeubles mais que la zone villa peut être développée sous certaines conditions. Personnellement il a fait son devoir et a pris ses engagements et attend encore de parler à l'ACG avec les communes concernées pour trouver une solution.

M. STEINER remercie le Conseiller administratif pour son rappel concernant la densification accrue en zone villa et sur le fait que le retard n'est pas grave. Concernant les délais, s'il est vrai que certaines communes ont déjà terminé leurs travaux, il est normal que d'autres prennent plus de temps, et si le Grand-Saconnex prend six mois ou une année de retard, cela n'est pas grave, la loi s'appliquera comme avant le moratoire, c'est-à-dire que le taux de densification sera de 0.4 au lieu de 0.25. Pense que cette résolution présente certaines choses comme très graves alors qu'elles ne le sont pas forcément, et les propriétaires ne seront pas menacés par ces retards, ils auront au contraire plus de liberté de développer leur parcelle.

M. EYA NCHAMA pense que les informations données par le Conseil administratif et M. STEINER, spécialiste de ces questions, sont importantes. Si la situation n'est effectivement pas si urgente, il pense que cette résolution vient en trop. Il pense que l'on peut faire confiance au CA pour défendre les intérêts du Grand-Saconnex auprès du Conseil d'Etat et présenter les informations au CM. Il ajoute que les personnes en zones villa ne vont pas être expulsés et qu'il faut garder son calme afin de négocier, écouter et faire les choses dans la tradition helvétique.

Mme MAMIN-TISSOT n'est pas tout à fait d'accord avec M. STEINER et souhaite vérifier certains faits avec le CA. Lors de la dernière séance M. JIMAJA a en effet dit que le développement du PDCom avait pris du retard, probablement six mois. On sait que la commune a pour mission de définir en priorité sa densification de la zone villa et mettre en place une stratégie de développement sur cette zone avant le 31 décembre 2022. La question qui précède la résolution est celle-ci : est-ce que, oui ou non, la commune aura rendu sa stratégie dans le délai imparti ? Pour réagir aux propos de M. STEINER, elle répond que si le délai est dépassé sans que le Grand-Saconnex n'ait mis en place de stratégie, la commune n'aura plus grand-chose à dire puisque ce sont les commissions d'architecture et d'urbanisme qui prendront le dessus et elles ne demanderont plus de préavis pour la densification des parcelles, à part au-delà d'une surface de 5'000m². Il est donc normal que les personnes se posent des questions sur ce qui va se passer après le 1^{er} janvier 2023 si aucune stratégie n'est en place.

Mme CONCHA comprend que les citoyens soient inquiets concernant ces questions car ils n'ont pas reçu toute la documentation avec les délais, etc., cependant elle est étonnée que les élus du Conseil municipal soient surpris par la nouvelle. Lors de l'appel à projets, une

offre a été reçue du groupe transition et elle était très claire sur la temporalité du processus, qui se terminerai probablement en juillet 2023. Cela était connu dès le départ. Elle rappelle par ailleurs que le Canton avait fixé ce délai avant la crise de COVID-19. Maintenant l'Etat est très conscient du fait que des communes n'arriveront pas à tenir ce délai, et le Grand-Saconnex n'est pas le plus en retard. Puisque le CA est en lien régulier avec le Canton, les choses sont sous contrôle ; la population peut être inquiète mais le CM n'en a pas besoin et doit faire confiance au CA et au Canton.

M. STEINER rassure Mme MAMIN-TISSOT sur le fait que l'on ne va pas vers un vide juridique. Le processus a été entamé, comme demandé, et en cas de retard, on appliquera à nouveau comme avant l'art. 59, al. 4 (LCI, L5.05), qui avait été suspendu jusqu'au 31 décembre 2022. Il a l'impression qu'il y a une confusion entre déclassement et densification : il ne s'agit pas de déclasser mais de définir une politique communale, et en cas de retard, la loi s'appliquera, avec une densification un tout petit peu plus élevée qu'aujourd'hui. Il pense qu'il faut donner le temps à la procédure de se faire correctement. Il rappelle par ailleurs que le Canton a des critères qualitatifs en vigueur : on ne peut pas couper n'importe quels arbres, on doit respecter des proportions de pleine terre, etc. et il ne faut pas peindre le diable sur la muraille.

M. BAECHLER confirme que l'on ne va effectivement pas bétonner la zone villa, mais il a personnellement une aversion pour la densification à outrance. Il demande jusqu'où on va aller avec cette densification. Faut-il la subir pour le Canton ? D'autant plus que l'on essaie toujours de faire plus avec moins. Il espère que sa collègue Mme CONCHA a des éléments de réponse, de même que le CA. Il pense que la tendance à des densifications accrues n'est pas dans l'intérêt des Saconnésiens ni de leurs voisins.

M. JIMAJA souligne le fait que les réponses données par M. STEINER sont valables : certains confondent densification accrue avec développement à outrance, et il ne s'agit pas de cela, mais d'avoir une vision sur le très long terme. On ne dit pas qu'il faut bétonner toute la commune, et la vision de la commune et de sa zone villa doit respecter un certain nombre de conditions qu'il faut élaborer. En tant qu'autorités, il faut lire les documents à disposition, les lire et les traduire ensuite à la population qui n'y a pas accès, ou leur proposer les documents officiels du Canton pour les rassurer. La levée du moratoire ne signifie pas que dès demain on viendra avec de gros projets de développement sur la commune, mais que le préavis du Grand-Saconnex ne sera plus prioritaire, alors qu'aujourd'hui il l'est. Il signale par ailleurs qu'aucun projet n'est venu au CM jusqu'à présent car il n'y a pas eu de projet extraordinaire depuis le début du moratoire. Il pense qu'il ne faut pas avoir de craintes et qu'il faut rassurer les citoyens.

Mme MAMIN-TISSOT rappelle que la question de la résolution est de savoir s'il faut demander ou non un délai au Canton, dans le cas où la commune ne serait pas prête pour le 31 décembre 2022. Si le CA est convaincu qu'on y arrivera, elle est d'accord qu'il prenne la responsabilité sur ses épaules, ou alors il peut aller voir le Conseil d'Etat avec cette résolution. M. STEINER a peut-être des éléments de réponse qui peuvent être pertinents, cependant les CM ont le droit d'avoir des réponses concises et précises pour rassurer tout le monde. Il faut attester soit que le retard ne sera pas grave, soit qu'il faut un délai supplémentaire.

M. STEINER explique qu'actuellement il est possible de faire 250m² de surface habitable sur une parcelle de 1000m², alors qu'avec la densification accrue, on pourra faire 400m². Cela permettrait peut-être de faire 2 villas supplémentaires sur la même parcelle, et il préfère

que l'on permette d'accueillir 2 propriétaires de plus sur la commune, qui seront contents de s'y impliquer et seront actifs dans leur quartier, que faire des déclassements de zones villas.

M. BAECHLER veut simplement savoir jusqu'où nous désirons aller et comment. Un accroissement de la population signifie un accroissement de sa consommation, des services et des infrastructures qu'il faudra mettre en place pour l'accueillir.

M. JIMAJA prend la responsabilité pour cette affaire : il a pris contact avec le Canton dans ce sens avant la résolution et aura bientôt des réponses, donc celle-ci ne lui apporte rien à part de la pression là où il n'en est nul besoin. Aujourd'hui on dialogue avec le département, avec le Conseil d'Etat pour leur dire où en sont les communes. Dès qu'il recevra une réponse, il la communiquera, ou le département le fera par voie de presse.

Mme GIROD le remercie pour cette réponse, qui est beaucoup plus claire qu'il y a un mois lorsque les retards avaient été évoqués. Elle demande qui au Canton a été contacté, car elle rappelle que ce n'est pas M. Hodggers uniquement qui prend les décisions. Peut-être M. JIMAJA n'a-t-il pas besoin de cette résolution, cependant elle dit que les CM en ont besoin pour clarifier et le soutenir dans ses démarches. Elle comprend que M. STEINER, en tant qu'architecte, souhaite construire davantage, mais elle craint que dès le 1^{er} janvier 2023 la commune soit bombardée par des demandes de constructions, et elle trouve cela inquiétant au regard des endroits où les arbres ont été démolis comme aux Joncs. Pour la majorité des communiens, ce retard est très inquiétant.

M. EYA NCHAMA rappelle que lorsque M. Bertschy est venu expliquer le fonctionnement du Conseil municipal par rapport à l'Etat de Genève, il a expliqué que le gouvernement du Grand-Saconnex travaille avec le Conseil d'Etat et le Conseil municipal. Par ailleurs il donne son point de vue en tant que personne née à l'étranger. Il relate le fait que lorsqu'il a des contacts de l'étranger qui viennent en Suisse, ils demandent souvent où sont les bidonvilles, car ceux-ci existent dans le monde entier. Selon lui ils n'existent pas ici car la loi fonctionne, et il le dit avec orgueil en tant que Suisse et Genevois.

M. BRADLEY pense que la commune traverse une grande période de mutations. En passant aux Crêts, près du centre œcuménique, il peut comprendre la peur, l'angoisse des gens. Il remercie M. STEINER pour son honnêteté et son professionnalisme et le plus important est qu'il y a une loi, qui fonctionnera s'il y a des retards. Ce sujet est maîtrisé, suivi. Il comprend l'inquiétude d'une grande partie des habitants, cependant on peut également citer de mauvaises villas étalées, et il faut bien réfléchir à ces questions pour faire des critères sélectifs afin d'arboriser, de favoriser la pleine terre, etc. On sort de 2 ans de COVID, ce n'est pas comme si tout allait rouler directement, et c'était une période anxiogène c'est pourquoi on manque de confiance. En tant que chef de fraction des Verts, il ne peut que remettre sa confiance au CA, et croit que M. JIMAJA a donné les explications nécessaires. Il va donc faire un vote politique ce soir en refusant la résolution, non pas parce que les Verts ne souhaitent pas de délai, mais parce que les garanties nécessaires ont été données.

Mme PERROTIN DURET dit que puisque M. JIMAJA a déjà fait la démarche et va demander avec l'ACG de prolonger ce délai trop restreint, cette résolution ne peut que l'appuyer puisqu'elle va dans le même sens.

Un vote nominal est demandé par Mme GIROD. Sa proposition n'est pas soutenue.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente met la résolution au vote. Celle-ci est rejetée par 9 oui, 11 non et 4 abstentions.

Mme PERROTIN DURET se demande s'il faudrait dissoudre le groupe de travail PDCOM. La Présidente ne voit pas le rapport.

9.2 Résolution du PDC : « PDCOM et la maîtrise par la commune de la stratégie de densification en zone 5 »

Mme MAMIN-TISSOT donne lecture de la résolution. Elle ajoute que cette résolution a été écrite suite au constat de l'absence de séance proche du groupe de travail « Plan directeur communal », alors que les mandataires continuent leur travail. Elle trouvait important de mettre cette orientation sur la table pour que les travaux s'orientent dans ce sens.

La Présidente procède au vote de prise en considération. Celle-ci est acceptée par 23 oui, 1 non, 0 abstention. Elle ouvre la discussion.

M. STEINER se demande l'utilité d'avoir engagé des mandataires pour faire le travail sur le PDCOM en lisant cette résolution. Après avoir lu les zones à exclure de la densification, il en conclut que la résolution refuse de faire quoi que ce soit et ne réfléchit pas à l'éventualité que certaines zones s'y prêtent ou non. Il lui semble curieux de balayer tout le travail fait d'un revers de main, et il a l'impression que cette résolution a été écrite par des personnes qui ont réussi à acheter une villa dans les années 80-90 et sont à présent contentes d'être chez elles sans avoir une vision pour le futur. Il estime que les gens vivant sur 1300m² à la Voie-du-Coin se tirent une balle dans le pied on se privant d'un droit à bâtir de 200m² et veulent peut-être détruire leur propre héritage et leur patrimoine.

M. BAECHLER pense qu'il n'y a pas que le patrimoine financier qui compte, mais également les valeurs, qu'il souhaite véhiculer, et malheureusement il lui semble que cela n'est pas possible de le faire en séances du groupe de travail où il n'y a que des présentations des mandataires et pour lesquelles les commissaires n'ont rien à dire, et n'ont qu'un rôle d'auditeurs.

M. VEIGA LÖFFEL a quelques questions à adresser aux auteurs de la résolution. Il rappelle que le PDCOM ne donne pas pleine souveraineté à la commune sur son territoire, mais est subsidiaire à la vision cantonale. Si l'on se désengage de la possibilité de rajouter quelques logements dans la zone villa, il demande où des logements supplémentaires pourront être mis. Il demande quelle est la vision pour les négociations avec le Conseil d'Etat, qui aura le dernier mot. Personnellement il rejoint certains postulats de la résolution, notamment par rapport au déséquilibre entre la Rive droite et la Rive gauche, qui est flagrant, cependant ce n'est pas parce qu'on n'est pas dans une zone de densification accrue que la densification ne peut pas se faire. Il pense que l'on s'enlève le pouvoir de proposer une densification plus coordonnée et des plans concrets pour préserver nos écosystèmes et notre patrimoine. De plus, il se demande pourquoi venir avec une proposition aussi tôt alors que le travail sur le PDCOM n'est pas terminé et pourrait finalement être satisfaisant.

Mme VONLANTHEN s'étonne du fait que cette résolution demande le statut quo alors que la situation actuelle n'est pas du tout satisfaisante. Il suffit selon elle de se promener dans la commune pour voir les constructions sauvages engagées par certains promoteurs. On a donné à la commune la possibilité de réglementer la manière dont les constructions vont être élaborées, et elle trouve dommage d'y renoncer. Elle ne comprend pas pourquoi on

refuse cette possibilité et elle ne croit pas que le statut quo soit la bonne solution pour protéger la zone villa, mais une opportunité manquée. Elle propose de renvoyer cette résolution au GT PDCOM.

Mme EDELENBOS rejoint sa collègue. Elle estime que l'on devrait discuter de la zone 5 et de la manière dont on va la développer ou non, dans le cadre du groupe de travail PDCOM. Elle invite le CA à convoquer celui-ci le plus tôt possible.

M. BRADLEY trouve malsain de tout vouloir geler et de rester dans l'idée qu'une fois qu'on a quelque chose, on ne le partage plus, y compris avec ses enfants et les générations futures. Personnellement il n'aime pas les grands projets immobiliers et il n'a rien contre la décroissance, cependant il comprend que lorsqu'on possède une parcelle on puisse jouir du droit de la vendre ou pas. En gelant tout on se prive de possibilités et il ne comprend pas ces paradoxes relevés par ses collègues. Personnellement il soutient le groupe de travail qui est souvent freiné par des arguments terminologiques ou des postures, mais il faut aussi écouter les mandataires, les comprendre, et ensuite parler de ces zones car c'est le rôle de ce groupe.

M. JIMAJA rappelle que le groupe de travail est convoqué lorsque le travail effectué par le mandataire arrive à une certaine maturation. Ces gens sont payés pour faire le travail sur lequel le CM se prononce. Il ajoute qu'il y a énormément de documents dans l'onglet du PDCOM sur CMNet, et il espère que chacun va les lire. Personnellement, il a reçu les associations qui sont venues récemment au CM, et il en recevra d'autres car il a promis d'organiser une séance pour qu'elles voient tous les projets de développement sur la commune afin de comprendre la cohérence à adopter certaines positions. Par ailleurs chaque fois que les projets connexes sont présentés, des liens sont faits entre le tram et la route des Nations, avec la plateforme multimodale, avec l'aéroport, avec les ponts suspendus, etc. Il faut parler aux citoyens du PDCOM, des Morillons, etc. car cela leur permet de voir la cohérence de la posture des élus. Il ne veut pas être dans une démarche d'oppositions systématiques, mais souhaite que les démarches soient faites de manière constructive les uns avec les autres.

Mme CONCHA est d'accord avec le fait que certaines zones 5 sont intéressantes pour des raisons de patrimoine, de biodiversité, et sont à préserver, ce que le PDCOM ne nie pas du tout. Le but de celui-ci est notamment de définir des zones de densification accrue, mais également des zones où cela ne sera pas le cas. C'est pourquoi cette résolution enfonce les portes ouvertes, selon elle. Ces questions se posent déjà au niveau du travail autour du PDCOM, et elle ajoute qu'en l'état la zone 5 n'empêche pas de nouveaux projets, denses ou non.

Mme GIROD rappelle que depuis 3 ans et 5 séances du groupe de travail PDCOM, on a pu poser des questions aux mandataires pour des clarifications mais il n'y a jamais eu l'opportunité de s'exprimer. Elle comprend qu'il ne faut pas balayer le travail des mandataires, mais quel est-il ? C'est lors de la dernière séance de décembre que pour la première fois il y a eu un tableau avec un périmètre de planification et un exemple illustratif, donc c'était la première fois en 3 ans que l'on a commencé à se pencher sur les stratégies de densification. L'année passera très vite, ou pourrait avoir du retard, on n'est pas sûr d'où l'on se situe par rapport à la loi. Beaucoup de questions ont été posées, et peut-être cette résolution est-elle la première vraie stratégie de zone 5 proposée, qui permet de faire un pas en avant. Les mandataires ont peut-être travaillé, mais à chaque séance il n'y a pas eu une minute consacrée à la discussion et aux propositions. Maintenant les ateliers

démarrer et on a complètement changé le système. Elle a personnellement assisté au premier atelier, et ce n'était que des jeux comme à la crèche. La dernière séance d'il y a 10 jours était beaucoup plus constructive, cependant les personnes présentes étaient les mêmes qu'au premier atelier. Elle invite ses collègues à assister aux deux ateliers restants pour s'exprimer. Aujourd'hui on se décide pour l'année 2030, et il faut davantage s'impliquer et ne pas se laisser tirer par les mandataires, le Canton, les architectes, car il s'agit de notre qualité d'espace et donc notre qualité de vie.

M. JIMAJA objecte que les ateliers Vision 2050 ont été présentés en commission et tout le monde a reçu des documents à ce sujet. Ces ateliers avaient été annoncés dans les étapes du PDCom. Il est facile de tirer sur ceux qui travaillent avec nous, mais il faut se positionner sur les documents donnés. Certes il trouve décevant de constater que les citoyens inscrits et qui participent ne sont pas nombreux, mais ces ateliers ont été annoncés dans le GSI, dans des papillons distribués dans les commerces, sur le site internet, etc. Si la méthodologie préconisée n'est pas la bonne, il fallait le dire dès le départ, mais il ne trouve pas très élégant d'infantiliser les gens qui participent.

Un vote nominal est proposé par Mme GIROD, sa demande est soutenue par 5 personnes.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente procède au vote de la résolution :

Pascale ANDRIS BEAUBRUN		NON	
Claude BAECHLER	OUI		
Gérard BISE		NON	
Saïd BOUCHAREB	OUI		
Francisco BRADLEY		NON	
Alessia CAVALIERI	OUI		
Raymond CHABRY		NON	
Celtia CONCHA		NON	
Jean-Claude CUDRE	OUI		
Carla EDELENBOS			ABST.
Cruz Melchor EYA NCHAMA		NON	
Peta GIROD	OUI		
Patrick HULLIGER	OUI		
Francine MAMIN-TISSOT	OUI		
Claudine PERROTIN DURET	OUI		
Eric PORTIER	OUI		
Antonio PRIETO		NON	
Carla RUTA		NON	
Yann SIMETH		NON	
Carlos SINTADO		NON	
Matthieu STEINER		NON	
Valérie TISSOT-BUCHOUX			ABST.
Damian VEIGA LÖFFEL		NON	
Valérie VONLANTHEN		NON	

La résolution est rejetée par 9 oui, 13 non et 2 abstentions.

10. Questions des Conseillers municipaux

M. PORTIER aimerait obtenir des informations complémentaires sur le feu qui va être mis sur la route de Colovrex à la place du giratoire qui a été construit il y a quelques années. Il est surpris que la commune n'ait pas son mot à dire et il aimerait savoir qui va payer tous ces travaux.

M. HULLIGER demande pour quelle raison la commune mandate une société externe pour tailler la haie de la route de Colovrex alors que la commune a du personnel à disposition, et se demande si cela est pour faire des économies. Par ailleurs il aimerait savoir ce qu'il en est du portail qui mène au Marais depuis le Parc des Mayens, car il a pu constater l'autre jour qu'il était fermé ; pourtant, il existe une servitude sur ce chemin.

Mme PERROTIN DURET demande pourquoi la piste cyclable longeant la route François-Peyrot notamment jusqu'à Palexpo est actuellement fermée aux cyclistes.

Mme CAVALIERI a déjà relevé lors de la commission Prévention, sécurité du 11 janvier 2021 un manque de visibilité au passage piéton devant la boulangerie de la route de Colovrex, pour les automobilistes venant de la direction du Blanché. De par la hauteur du mur et l'agencement de la chaussée, cette visibilité à gauche se dégage très tardivement, ce qui est dangereux si un piéton surgit. On lui avait répondu que l'affaire était en cours, et elle demande à présent où cela en est.

M. STEINER est également étonné qu'on veuille changer le carrefour de Foretaille. Il demande quels problèmes de circulation justifient ce changement, qui supportera les surcoûts de construction et de maintenance, et pourquoi la commune n'a pas été consultée alors qu'elle avait financé le giratoire existant.

M. BAECHLER demande si la commune a prévu de nettoyer et restaurer le mur de la piscine qui est actuellement envahi par la mousse. D'une manière générale, il demande quels sont les projets de la commune pour maintenir et garder en état les choses évidentes qui lui appartiennent et maintenir les apparences nécessaires au bien-être et à la présentation de la commune.

Mme ANDRIS BEAUBRUN demande dans quelle mesure on peut organiser des rencontres avec les jeunes du Pommier pour discuter avec eux sur la situation actuelle, nouer un lien, etc.

M. POMATTO dit qu'un dialogue a déjà été mis en place avec certains qui ont demandé de pouvoir discuter de temps en temps avec le CA et les services, car ils ont une volonté de créer une association, et la commune est entrée en matière et les voit régulièrement. Il y a également des rencontres qui se font le vendredi, mais cela prend du temps pour créer une relation de confiance, et il faut également que les jeunes soient motivés. Par rapport à la question de M. BAECHLER, il répond que le mur avait été peint dans les années 1990 suite à un concours mis en place avec les étudiants de classes CFPR, et un projet avait été choisi et réalisé avec dans l'idée d'accompagner les gens depuis l'extérieur jusqu'à la piscine. Ce mur est effectivement abîmé et doit être restauré, cependant tous les essais faits jusqu'à présent ont montré que la peinture s'enlève. Il se pose également la question des droits d'auteur pour savoir s'il est possible de faire une nouvelle fresque, s'il y a une convention ou non à ce sujet. La commune va donc essayer de contacter la jeune femme qui avait gagné le concours à ce sujet. Idéalement on nettoiera ce mur et on refera peut-être même un concours.

M. JIMAJA répond à la question posée sur le carrefour de la route de Colovrex. Il reviendra avec des précisions, mais il rappelle qu'il y a eu des négociations pour qu'au moment de la

mise en service de la route des Nations, le trafic de la route de Colovrex soit diminué. Cela entre donc probablement dans ce cadre-là. Pour ce qui est du portail des Mayens, il rappelle que l'ouverture de ce portail a été conditionnée à l'acceptation de l'association du parc des Mayens. Il attend donc que celle-ci se réunisse et donne son accord lors de leur prochaine AG, et il a proposé à l'association d'être invité à l'assemblée générale pour expliquer cette affaire. Il ne peut donc pas donner de réponse tant que celle-ci n'a pas eu lieu. Pour la question relative à la piste cyclable à François-Peyrot, il n'est pas au courant mais va se renseigner. A la question de Mme CAVALIERI, répond que ce passage pose effectivement des problèmes de visibilité qu'il faut étudier et il va se renseigner à ce sujet car il faudrait normalement un miroir mais il ne sait plus où, et cette question se pose des deux côtés.

M. POMATTO revient sur la première question de M. HULLIGER : il indique que la commune essaie également de faire travailler des artisans locaux, dont les paysagistes et jardiniers, et que pendant certaines périodes il faut engager du personnel supplémentaire pour tailler les haies dans les délais.

11. Propositions des Conseillers municipaux

Mme PERROTIN DURET propose d'installer 2 lignes de dallage lisse à la place du dallage inégal, comme il en existe déjà à la Ferme Sarasin, afin de faciliter l'accès aux bâtiments publics du Pommier pour les personnes à mobilité réduite. Cela éviterait d'éventuelles chutes pour les personnes voulant aller à l'espace Pom, à l'aula du Pommier et à la salle du Pommier.

M. STEINER constate que cela fait deux fois que certains membres du CM font parvenir en publipostage des rapports de l'ONU qui n'ont pas vraiment de lien avec le Grand-Saconnex, et il pense que ce n'est pas vraiment le rôle de la secrétaire de faire la poste pour transmettre le prosélytisme de chacun.

12. Communications et divers

12.1 Nomination d'une ou d'un délégué(e) auprès de l'association du FCGS, suite à la démission de M. Baechler

M. BAECHLER annonce sa démission en tant que délégué auprès de l'association du FCGS car il a un conflit d'intérêts.

M. BRADLEY propose sa candidature et est élu tacitement.

12.2 Agenda des manifestations

La Présidente rappelle à ses collègues qu'ils ont reçu une invitation pour une soirée le 4 mars prochain à la Ferme Sarasin, et qu'ils doivent donner une réponse s'ils souhaitent y participer.

12.3 Autres communications / Remarques

Mme PERROTIN DURET informe avoir reçu la visite d'une personne pour faire des relevés de fréquences non ionisantes pour les antennes de téléphonie mobile chez elle. Cependant elle n'avait reçu aucun courrier écrit, et ses voisins non plus, et il semblerait que c'était le Canton qui avait mandaté l'entreprise et elle trouve cette manière de procéder très cavalière. Ils ont fait des relevés très vite, n'ont été que dans certaines pièces, et si l'on souhaite un rapport il faut demander directement au département sinon on ne les reçoit pas.

Mme GIROD annonce qu'une nouvelle association a été créée : il s'agit de l'Echiquier du Grand-Saconnex, qui a été mentionné dans le dernier GSI. Ce petit groupe de passionnés enseigne les échecs à tous, cependant il manque de jeux, donc si quelqu'un peut en prêter pendant un mois ou deux, ce serait très aimable car ils n'ont pas les moyens d'en acheter pour le moment. L'association se réunit chaque mercredi de 16h à 18h à la Ferme Pommier.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente lève la séance à 23h10.

Le Secrétaire

Claude Baechler

La Présidente

Eliane Michaud Ansermet

Ann. Ment.